



Younited

# **CODE DE CONDUITE**

Younited agit en tant qu'établissement de crédit responsable, dans le respect de ses clients, partenaires, investisseurs, fournisseurs, collaborateurs et régulateurs.

Ce Code de conduite présente les principes essentiels qui guident les comportements et les décisions de Younited, en cohérence avec ses valeurs et ses engagements.

Ce Code a pour objectif de contribuer à un environnement professionnel éthique, intègre et respectueux, au service des intérêts des clients et de l'ensemble des parties prenantes.

Younited affirme son engagement en faveur du respect des personnes, de la diversité, de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations.

Younited veille au respect de ces engagements dans le cadre des lois et réglementations applicables.

## Table des matières

<b>Valeurs et engagements .....</b>	<b>4</b>
1. Nos valeurs .....	4
2. Nos engagements .....	4
<b>Règles de conduite .....</b>	<b>4</b>
1. Connaissance et protection des Parties Prenantes de Younited.....	4
1.1. Connaissance des Parties Prenantes .....	5
1.2. Confidentialité des informations des Parties Prenantes .....	5
1.3. Protection des intérêts des Parties Prenantes .....	5
1.4. Défense de la concurrence libre et loyale.....	6
2. Ethique et Intégrité professionnelle .....	6
2.1. Devoir de confidentialité envers les informations de Younited.....	6
2.2. Lutte contre les abus de marché .....	6
2.3. Lutte contre la corruption .....	6
2.4. Règles en matière de conflits d'intérêts .....	7
2.5. Utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle .....	7
3. Respect des personnes, diversité, inclusion et lutte contre les discriminations .....	8
3.1 Interdiction de toute forme de discrimination.....	8
3.2. Prévention du harcèlement, de la violence et de la victimisation au travail .....	8
3.3 Engagement contre la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants .....	8
3.4. Promotion d'un environnement de travail inclusif et respectueux.....	8
<b>Respect des règles de conduite.....</b>	<b>9</b>
1. Obligations et Sanctions .....	9
2. Le droit d'alerte .....	9

## Valeurs et engagements

### 1. Nos valeurs

La mission de Younited est d'accompagner ses clients avec des solutions de financement et de paiement simples, transparentes et responsables. Cette ambition s'appuie sur des valeurs communes qui guident ses actions dans l'ensemble de ses activités.

- **Make it simple** : nous privilégions des produits, services et communications clairs, simples et compréhensibles.
- **Act as an entrepreneur** : nous encourageons l'initiative, la responsabilité et l'esprit de proposition.
- **Innovate or die** : nous faisons de l'innovation un levier utile, responsable et orienté vers les besoins de nos parties prenantes.
- **Faster is better** : nous agissons avec réactivité et efficacité, dans le respect de nos exigences de qualité et d'intégrité.
- **No limit** : nous visons un impact positif durable, en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux et réglementaires liés à nos activités.

### 2. Nos engagements

Younited porte une attention particulière aux impacts sociaux et environnementaux de ses activités.

Le Groupe s'attache à intégrer les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions dans la conduite de ses activités.

Ses engagements visent notamment la protection des clients, la promotion de pratiques durables, l'inclusion et le respect des droits humains dans ses activités et ses relations d'affaires.

- **Protect our clients** : nous concevons nos produits et services avec un objectif de simplicité, de transparence et de protection des clients, en portant une attention particulière à leurs données et à la sécurité des informations.
- **Promote green practices** : nous cherchons à réduire l'impact environnemental de nos activités et à promouvoir des pratiques plus durables.
- **Empower People** : nous souhaitons contribuer à l'autonomisation et à la responsabilisation de nos clients et collaborateurs.
- **Foster Inclusion** : nous promovons l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de nos activités.

Ces engagements traduisent la volonté de Younited de conduire ses activités de manière responsable, inclusive et tournée vers un impact positif.

## Règles de conduite

### 1. Connaissance et protection des Parties Prenantes de Younited

Younited agit dans le respect des attentes de ses parties prenantes et des lois applicables, afin de protéger leurs intérêts et d'entretenir des relations responsables et de confiance.

### 1.1. Connaissance des Parties Prenantes

Younited veille à bien connaître ses parties prenantes afin de conduire ses activités de manière responsable, conforme et adaptée aux exigences applicables.

Cette connaissance contribue à la prévention des risques et au respect des obligations légales et réglementaires.

**L'ensemble des collaborateurs contribue à la prévention des risques** et au respect des principes de conformité qui encadrent les activités du Groupe.

### 1.2. Confidentialité des informations des Parties Prenantes

#### **Secret professionnel et confidentialité des informations**

Younited s'engage à préserver la confidentialité des informations de ses parties prenantes, dans le respect des lois et réglementations applicables.

Les informations confiées à Younited sont traitées avec discrétion et utilisées uniquement dans un cadre professionnel légitime.

Le partage des informations est limité à ce qui est nécessaire et approprié, conformément au cadre applicable.

#### **Protection des données personnelles des Parties prenantes**

Younited attache une importance particulière à la protection des données personnelles et s'engage à les traiter de manière licite, loyale, transparente et sécurisée, conformément aux réglementations applicables.

Les collaborateurs veillent notamment à :

- collecter et utiliser les données de manière proportionnée et justifiée ;
- informer les personnes concernées avec clarté et transparence ;
- préserver la confidentialité et la sécurité des données ;
- limiter leur accès aux seules personnes habilitées.

La protection des données personnelles repose sur la vigilance et la responsabilité de chacun.

### 1.3. Protection des intérêts des Parties Prenantes

Younited veille à protéger les intérêts de ses parties prenantes en adaptant ses produits, services et pratiques à leurs besoins et à leur situation.

Cette protection s'exprime notamment par une attention portée à la clarté de l'information, à la qualité de la relation et à la prise en compte des intérêts des différentes parties prenantes.

Les Collaborateurs s'efforcent ainsi **d'adapter les produits et services qu'ils proposent à la situation, aux objectifs et au profil de risque** de leurs Parties Prenantes.

## 1.4. Défense de la concurrence libre et loyale

Younited promeut une concurrence libre et loyale et rejette toute pratique déloyale ou anticoncurrentielle. Cet engagement se traduit notamment par :

- le respect des règles applicables ;
- des comportements équitables et intègres dans les relations d'affaires ;
- le refus de tout avantage obtenu par des pratiques illégales ou déloyales.

## 2. Ethique et Intégrité professionnelle

### 2.1. Devoir de confidentialité envers les informations de Younited

Younited protège la confidentialité de ses informations sensibles. Chacun est tenu d'agir avec discrétion et responsabilité dans l'utilisation et le partage des informations du Groupe.

Cette vigilance s'applique notamment dans les échanges numériques et l'usage des technologies, afin de préserver l'intégrité des informations.

**Les informations confidentielles de Younited concernent notamment :**

- les informations stratégiques, commerciales, financières ou techniques du Groupe ;
- les projets, partenariats et informations non publiques liés à ses activités.
- L'organisation, la gestion du personnel, la technologie et les méthodologies de travail ;
- Les projets concernant le lancement de nouveaux produits, partenariats ou activités ;
- Les résultats économiques des différentes activités.

### 2.2. Lutte contre les abus de marché

Younited veille à protéger les informations sensibles susceptibles d'avoir un impact sur les marchés et applique à cet effet les règles nécessaires pour encadrer l'accès et l'usage de ces informations, dans le respect des obligations applicables.

Les collaborateurs sont tenus à la confidentialité des informations sensibles auxquelles ils ont accès et au respect des règles applicables en la matière.

### **Transactions personnelles**

Les collaborateurs veillent à ce que leurs décisions et intérêts personnels ne compromettent ni leur impartialité ni l'intégrité attendue dans le cadre professionnel. Les transactions personnelles réalisées par les collaborateurs de Younited sont donc encadrées afin de maintenir un niveau d'éthique professionnelle élevé.

### 2.3. Lutte contre la corruption

**La corruption** correspond à tout comportement par lequel sont sollicités, acceptés, reçus des offres, promesses, dons ou présents proposés à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers.

Younited rejette toute forme de corruption, de trafic d'influence ou de pratique contraire à l'éthique des affaires, et agit dans le respect des réglementations applicables.

Le Groupe promeut des comportements intègres dans toutes ses relations professionnelles et commerciales.

**Une conduite irréprochable est attendue de chacun** dans le respect des principes d'intégrité portés par Younited.

## 2.4. Règles en matière de conflits d'intérêts

**Le conflit d'intérêts** se manifeste lors d'une interférence entre une fonction exercée au sein d'une organisation et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice impartial et objectif de la fonction. Le risque est de faire prévaloir les intérêts personnels sur ceux de l'organisation ou de la société civile et peut mener à des faits de corruption, trafic d'influence, délits d'initié, et exposer l'organisation à des risques financiers, réputationnels ou de sanctions.

### **Gestion des conflits d'intérêts**

Younited veille à prévenir les situations dans lesquelles un intérêt personnel pourrait influencer une décision ou une relation professionnelle.

Chacun est invité à adopter un comportement transparent, impartial et responsable face à de telles situations.

### **Gestion des cadeaux et invitations**

Les cadeaux et invitations doivent rester compatibles avec l'éthique des affaires et ne pas altérer l'indépendance, l'impartialité ou l'intégrité des décisions.

Afin de limiter ce risque, les Collaborateurs se conforment à la Politique Cadeaux et Invitations de Younited qui fixe les limites et les règles à respecter en la matière, et qui indique le processus de déclaration à suivre le cas échéant.

### **Gestion des donations, mécénats et parrainages**

Les donations, actions de mécénat et parrainages doivent être conduits de manière responsable et cohérente avec les valeurs du Groupe.

Younited veille à éviter tout usage inapproprié de ces pratiques et à préserver l'intégrité des relations concernées.

## 2.5. Utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle

Younited promeut une utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle, conforme à ses valeurs, au service de l'innovation, de l'efficacité, de la fiabilité et de la responsabilité.

L'usage de l'IA doit respecter la dignité humaine, la non-discrimination, les droits fondamentaux et la protection des personnes.

Les usages de l'IA doivent être maîtrisés, responsables et compatibles avec la confidentialité des informations traitées.

L'IA ne se substitue pas au jugement humain et les contenus générés doivent faire l'objet d'une vigilance appropriée.

Younited veille au respect du cadre applicable en matière d'intelligence artificielle.

### 3. Respect des personnes, diversité, inclusion et lutte contre les discriminations

#### 3.1 Interdiction de toute forme de discrimination

Younited interdit toute forme de discrimination et promeut l'égalité de traitement dans toutes les dimensions de la vie professionnelle.

Cette interdiction couvre toute distinction fondée sur des critères protégés par les lois applicables.

Ces principes s'appliquent à l'ensemble des situations professionnelles, notamment en matière de recrutement, d'évolution professionnelle, de conditions de travail et de traitement des personnes.

#### 3.2. Prévention du harcèlement, de la violence et de la victimisation au travail

Younited interdit toute forme de harcèlement, de violence, d'intimidation ou de comportement portant atteinte à la dignité des personnes.

Chacun a droit à un environnement de travail sûr, serein et respectueux, conforme aux principes de ce Code.

#### 3.3 Engagement contre la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants

Younited réaffirme son engagement en faveur du respect des droits humains et rejette la traite des êtres humains, le travail forcé et le travail des enfants.

Le Groupe veille à ce que ces principes soient respectés dans ses activités et dans ses relations avec ses partenaires et fournisseurs.

Aucune pratique contraire à ces principes n'a sa place dans l'environnement de Younited.

#### 3.4. Promotion d'un environnement de travail inclusif et respectueux

Younited reconnaît la valeur des différences individuelles et encourage un environnement dans lequel chacun peut être respecté et écouté.

Le Groupe promeut l'égalité d'accès aux opportunités, la sensibilisation à la diversité et une culture de respect, d'ouverture et de collaboration.

## Respect des règles de conduite

### 1. Obligations et Sanctions

Le respect des principes de ce Code est attendu de chacun. Tout manquement peut entraîner des conséquences appropriées dans le cadre applicable.

En appliquant ce Code, chacun contribue à préserver un environnement professionnel éthique, intègre et respectueux au sein de Younited.

### 2. Le droit d'alerte

**Le dispositif d'alerte** interne est destiné à permettre le recueil des signalements émanant de Collaborateurs visant l'existence de conduites ou situations contraires au Code de conduite. Il est exercé de manière responsable, de bonne foi et de manière non diffamatoire.

Younited encourage le signalement, de bonne foi, de toute situation susceptible de contrevenir aux principes de ce Code ou aux règles applicables.

Les signalements sont traités avec sérieux, confidentialité et dans le respect du cadre légal applicable.

Les personnes effectuant un signalement de bonne foi bénéficient de la protection prévue par la réglementation.